

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@nantesmetropole.fr

Nantes, le 24 mars 2023

Forum des Interconnectés les 22 et 23 mars

Nantes Métropole et la Ville de Nantes réaffirment leur ambition pour un numérique social, écologique, éthique

A l'occasion du Forum des Interconnectés à Toulouse, les 22 et 23 mars, le rendez-vous national de référence des territoires en matière de numérique, Nantes Métropole présente sa stratégie en matière de numérique responsable. Une démarche volontariste et transverse, déclinant au quotidien, sur l'ensemble du territoire métropolitain des actions concrètes en faveur d'un numérique qui soit à la fois social, écologique mais également éthique.

Parmi l'ensemble de ces actions figurent notamment :

- pour un numérique social : l'expérimentation d'une offre publique internet à haut débit et à bas coût pour plus de 100 logements du quartier nantais de Port-Boyer situé en politique de la ville, avec une offre d'accompagnement aux usages proposée par les acteurs associatifs du quartier. Face au succès de cette première expérimentation, l'ambition de la Métropole est aujourd'hui d'étendre le nombre de logements et territoires concernés tout comme de densifier l'offre de services proposés afin d'aller vers un internet social à la nantaise.

- pour un numérique écologique :

- Nantes Métropole a mesuré en 2022 l'empreinte environnementale de son système d'information et de ses principaux services numériques. Celle-ci est évaluée aujourd'hui à 1,5 % des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité et en constitue le neuvième poste d'émission. L'application « Nantes Métropole dans ma poche » et la plateforme « Nantes e-services » ont tous deux obtenu des certificats de sobriété numérique. Par ailleurs, Nantes Métropole proposera prochainement aux acteurs du territoire un accompagnement dans l'évaluation de leur empreinte environnementale du numérique et mettra sur pieds un observatoire métropolitain de l'empreinte environnementale du numérique.
- Nantes Métropole structure à l'échelle métropolitaine une nouvelle filière de réduction, reconditionnement, réparation et recyclage (4R) des équipements numériques qui implique l'ensemble des acteurs économiques du territoire déjà engagés sur ce sujet. Plus que jamais, l'ambition est de faire de Nantes un territoire pionnier en France de développement d'une telle filière 4R locale.

- pour un numérique éthique :

- Nantes Métropole a posé depuis plusieurs années un cadre de confiance sur les usages des données dans sa Charte métropolitaine de la donnée élaborée dès 2019. Celle-ci pose des principes fondateurs que sont la protection, confiance et sobriété, notamment en matière d'intelligence artificielle : *"Nantes Métropole s'interdit et interdit*

aux acteurs publics et privés agissant pour son compte, toute utilisation de l'intelligence artificielle pour des décisions individuelles concernant les usagers des services publics".

- Afin de promouvoir les enjeux d'éthique de la donnée, Nantes contribue activement à l'élaboration du guide des chartes territoriales de la donnée, porté par Les Interconnectés et l'Association internationale des maires francophones.

« Avec la présentation de cette stratégie pour un numérique social, écologique et éthique, Nantes réaffirme aujourd'hui sa singularité historique. Celle d'un numérique qui n'est pas une fin en soi, mais un moyen au service d'un projet de territoire porté par une large coalition d'acteurs publics et privés que je salue. Celle d'un numérique porteur d'opportunités pour toutes et tous, que l'on habite à Nantes, des Dervallières à l'Île de Nantes ou dans chacune des 24 communes de la Métropole. Celle d'un numérique qui s'engage résolument en faveur de la transition écologique. Celle, enfin, d'un numérique éthique, qui continuera à porter des valeurs fortes, notamment de protection des données personnelles, en France, en Europe, dans le monde » déclare Francky Trichet, vice-président de la Métropole en charge du numérique et de l'innovation.

« La Ville de Nantes a pour ambition de construire une politique numérique responsable à 360°, qui appelle à la sobriété et la résilience des technologies mais aussi des usages. Pour cela, nous pensons que les territoires ont un rôle clé à jouer et qu'il nous faut continuer à soutenir les collaborations avec l'ensemble des territoires volontaires sur ces enjeux afin de contribuer à une politique du numérique responsable à l'impact national, attentive aux enjeux environnementaux mais aussi économiques et sociaux » appuie Louise Vialard, conseillère municipale de Nantes en charge du numérique responsable.

La stratégie numérique responsable en bref **POUR UN NUMÉRIQUE SOCIAL, ÉCOLOGIQUE, ET ÉTHIQUE**

La démarche Numérique Responsable à 360° de Nantes Métropole s'articule autour de 3 angles :

- > **une vision en avance de phase** qui promeut un numérique responsable qui soit à la fois social, écologique, et environnemental ;
- > **l'exemplarité** ;
- > **le suivi et la mesure de l'impact de la politique publique** : l'importance d'une évaluation « t0 » et de la mise en place d'indicateurs transverses pour apprécier justement l'impact des actions et rendre compte.

Une vision en avance de phase

Comme toutes les collectivités soumises à la loi REEN (visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique) et au décret en date de juillet 2022, Nantes Métropole a formalisé un programme de travail, mais elle est allée plus loin en construisant une véritable politique publique "numérique responsable". Au-delà de l'ensemble des actions en faveur de l'écosystème d'innovation, ce programme comporte 3 axes complémentaires :

- Un axe social visant à garantir un numérique pour toutes et tous

- lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme : lutter contre le manque de littératie numérique, facteur majeur d'exclusion ;
- égal accès aux droits et services ;
- prévention et de la sensibilisation sur le territoire ;
- accompagnement de l'émergence de nouveaux métiers de l'inclusion.

Parmi l'ensemble de ces actions figure une première expérimentation emblématique visant à fournir une offre publique, bas coût, d'internet haut débit de qualité, actuellement en cours sur un immeuble de 116 logements du quartier Port-Boyer. Suite à cette première expérimentation, la métropole étudie avec ses partenaires la possibilité de déployer ce dispositif au sein d'autres quartiers de la métropole. L'objectif est double, déterminer s'il est possible de reproduire cette initiative avec succès dans d'autres parties du territoire et évaluer la possibilité d'étayer l'offre de services proposée (téléphonie, télévision numérique, services de « subscription video on demand » (SVOD), etc.). Les publics concernés par cette expérimentation bénéficient également d'une offre d'accompagnement aux usages des équipements numériques proposées par les acteurs associatifs de leur quartier.

Concernant la médiation, la Métropole assure la coordination des acteurs impliqués dans la médiation à différentes échelles du territoire et met en visibilité les services proposés. Afin de renforcer les initiatives et les dispositifs mis en place, la Métropole veut travailler avec l'ensemble des partenaires sur l'évaluation fine des besoins (usagers et professionnels). Une première étape a été franchie avec la réalisation d'une cartographie de l'indice de fragilité numérique à l'échelle des quartiers de la métropole. Elle permet de visualiser les quartiers potentiellement soumis à un risque plus ou moins élevé de fracture numérique. Une évaluation qualitative est en cours de lancement, par la Métropole, afin d'aller sonder plus précisément les besoins des usagers (accès et/ou accompagnement au numérique) ainsi que les besoins des professionnels de la médiation numérique (formation, meilleure articulation entre les acteurs, etc.).

- Un axe écologique visant à engager une trajectoire de sobriété dans le respect du vivant

- action systémique pour maîtriser et réduire l'impact environnemental du numérique de l'ensemble des acteurs du territoire ;
- politique de lutte contre les pollutions et nuisances liées aux infrastructures numériques sur le territoire (réseaux hertziens, affichage publicitaire, etc.).

Dans un désir d'exemplarité et de légitimité à porter la démarche, la Métropole a évalué, en 2022, l'empreinte environnementale de son système d'information et de ses principaux services numériques « grand public ». Les mesures ont permis d'établir les constats suivants :

- Le système d'information, responsable de 1,5% des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité, est le neuvième poste d'émission derrière les déchets (34,8%), le réseau de chaleur (20,3%), les bâtiments administratifs (4,5%), ou encore le parc de logements sociaux (2,7%).

Communiqué de presse

Composé de 45 090 équipements et consommant 3 041 597 kWh, il émet 4 194 tonnes d'équivalent CO2 par an. Cela représente environ 374 fois l'empreinte carbone moyenne d'un français.

- L'application « Nantes Métropole dans ma poche » apparaît aujourd'hui comme relativement sobre et a obtenu un certificat de sobriété de service numérique. En prenant en compte les statistiques d'utilisation et les différents scénarios d'utilisation, l'impact carbone moyen de l'application pour l'année 2022 est estimé à 0,77 tonne eq.CO2, soit l'équivalent de 4 256 km parcourus en voiture.

- La plateforme « Nantes e-services » a également obtenue d'excellents scores environnementaux, considérée comme sobre elle a également reçu un certificat de sobriété de service numérique. En prenant en compte les statistiques d'utilisation et les différents scénarios d'utilisation, l'impact carbone moyen pour l'année 2022 est estimé à 0,0218 tonne eq.CO2, soit l'équivalent de 100 km parcourus en voiture.

La Métropole possède aujourd'hui des données fines sur l'impact environnemental du numérique généré par ses services ainsi qu'un outil de monitoring permettant de suivre l'évolution de celui-ci. Forte de cette montée en maturité sur le sujet, la Métropole s'allie avec les acteurs publics et privés, pour proposer dès 2023, un accompagnement dans l'évaluation de l'empreinte environnementale du numérique, à destination des acteurs du territoire. L'objectif est, à horizon 2024, l'élaboration d'un observatoire métropolitain de l'empreinte environnementale du numérique. Accompagné d'une animation dédiée, cet outil sera un élément clé d'évaluation permettant une action coordonnée de l'ensemble des acteurs pour atteindre un objectif commun de réduction de l'impact à l'échelle individuelle ainsi qu'à l'échelle du territoire.

Par ailleurs, une autre action emblématique pour un numérique écologique est la structuration à l'échelle métropolitaine d'une nouvelle filière de réduction, reconditionnement, réparation et recyclage (4R) des équipements numériques. Cette nouvelle filière, créatrice d'emplois pour toutes et tous, est menée avec l'ensemble des acteurs privés du territoire déjà engagés sur ce sujet.

- Un dernier axe visant à agir pour un numérique souverain et éthique

- « mix technologique » cohérent et complémentaire entre les différentes technologies de connectivité du territoire (réseaux mobiles, réseaux de fibres, réseaux bas-débits, réseaux d'urgences, réseaux industriels) ;
- stratégie de la donnée ambitieuse et transparente : créer les conditions de la confiance dans les usages des données générées par les acteurs du territoire et ses usagers ;
- participation active aux initiatives de régulation des plateformes des grands acteurs de l'économie numérique mondiale dans une logique de maîtrise et de proposition d'alternatives.

En cohérence avec la charte métropolitaine de la donnée datant de 2019 et ses principes fondateurs que sont la protection, confiance et sobriété, Nantes Métropole s'interdit et interdit aux acteurs publics et privés agissant pour son compte, toute utilisation de l'intelligence artificielle pour des décisions individuelles concernant les usagers des services publics.

L'exemplarité

Nantes Métropole se met en situation d'incarner une exemplarité dans ses services pour mieux la porter auprès des acteurs du territoire. Elle a amorcé l'élaboration d'un observatoire métropolitain de l'empreinte environnementale du numérique dont la finalité est l'évaluation globale de l'impact environnemental du numérique à l'échelle métropolitaine. La convergence d'acteurs académiques et économiques du territoire et des services métropolitains vers des indicateurs communs matérialisera la logique d'exemplarité. En 2023, la mise en place d'une animation dédiée et du déploiement d'une plateforme de monitoring de l'empreinte à l'échelle du territoire permettra l'accompagnement des communes et des acteurs privés dans l'évaluation de leurs impacts respectifs. Mi-2024, des groupes de travail dédiés seront mis en place afin d'élaborer un plan d'actions mutualisé permettant de réduire collégialement l'impact du numérique à l'échelle du territoire et de mettre en application et de suivre mi-2025 le plan d'actions.

Suivre et mesurer

Nantes Métropole a réalisé, fin 2022, l'évaluation de l'empreinte environnementale du numérique de Nantes Métropole et de la ville de Nantes. Cette évaluation va permettre de construire un plan de sobriété numérique qui sera livré fin mars 2023. Il proposera aux services de la métropole des scénarios modélisant les gains potentiels, à horizon 2026. Il proposera ensuite un ensemble d'actions à mettre en place pour renforcer la démarche de sobriété et atteindre une maîtrise puis une réduction des impacts liés à l'usage du numérique au sein des services de la collectivité. Les plateformes "Nantes Métropole dans Ma Poche" et "Nantes e-services" apparaissent aujourd'hui comme sobres, elles ont récemment obtenu un certificat d'éco-responsabilité.

Retrouvez l'ambition de Nantes Métropole en matière de numérique responsable en ligne à l'adresse suivante :

<https://metropole.nantes.fr>